



SYNDICAT MIXTE
AUZANCE, VERTONNE
ET COURS D'EAU CÔTIERS

COMITE SYNDICAL

AUZANCE, VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS

COMPTE-RENDU de réunion

Date de la réunion : le **24 OCTOBRE 2017**

Lieu de la réunion : Communauté de communes Pays des Achards – **LES ACHARDS**

Date de la convocation : le 6 octobre 2017

Ordre du jour :

- *Décision modificative du budget*
- *Assurance des risques statutaires : contrat groupe proposé par le CG85*
- *Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)*
- *Validation du programme d'actions du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) 2018-2020*
- *Suivi complémentaire de la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE*
- *Présentation du « Mémo du SAGE »*
- *Conclusions du stage de Guillaume MOUTON sur la continuité écologique*
- *Calendrier de fin d'année*
- *Divers : Cartographie des cours d'eau pour l'application de la police de l'eau (démarche DDTM)*

[Délibérations]

Liste des présences

Collectivités membres	Délégués Titulaires	Présence
Les Sables d'Olonne Agglomération	Yannick MOREAU	Délégué suppléant présent : Armel PECHEUL
	Alain TAUPIN	Délégué suppléant présent : Albert BOUARD
	Bernard CODET	Absent / Excusé
Communauté de Communes du Pays des Achards	Maurice POISSONNET	Absent / Excusé
	Patrice PAGEAUD	Présent
	Joël BRET	Présent
Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Edouard De LA BASSETIERE	Présent
	Christian BATY	Présent
	Jannick RABILLE	Présent
La Roche-sur-Yon Agglomération	Marlène GUILLEMAND	Absente / Excusée
	Jacques PEROYS	Absent / Excusé
	Jany GUERET	Absent / Excusé
Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Patrick CHOUQUET	Présent
	Jean HEITZMANN	Absent / Excusé
	Jean-Claude VILLETTE	Absent / Excusé

Membres présents ou représentés (8) : 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

⇒ **Pouvoir de vote (8) :** 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Quorum (8) étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Etaient également présents :

- Olivier COQUIO, responsable du syndicat mixte
- Elodie JOBARD, chargée de mission qualité de l'eau,
- Béatrice DAVIET, responsable RH et comptabilité du SMAV,
- Guillaume MOUTON, ancien stagiaire en charge de la continuité écologique au SMAV,
- Steven SARREAU, responsable développement durable et GEMAPI – Les Sables d'Olonne Agglomération

M. De LA BASSETIERE, Président, ouvre la séance à 10h20.

M. PAGEAUD (délégué de la Communauté de communes du Pays des Achards) est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1. Décision modificative du budget

M. De LA BASSETIERE laisse la parole à Mme DAVIET qui explique le motif de cette décision modificative. Des écritures d'ordre sont nécessaires :

- suite à une régularisation avec la Trésorerie sur la durée d'amortissement des études et des subventions :
 - amortissement d'études pour 73 000 € ;
 - amortissement de subventions liées à des investissements pour 27 500 € ;
- pour l'intégration des frais d'insertion aux études pour 1500 €.

Il est précisé que ces mouvements comptables n'ont aucune influence sur le budget annuel du SMAV.

Cf. *Dossier de séance*

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** cette décision modificative,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou à son représentant à signer tout document à intervenir.

⇒ *Délibération n° 24.10.2017-026 : Décision modificative du budget*

2. Assurances des risques statutaires : contrat groupe proposé par le Centre de Gestion

M. De LA BASSETIERE explique la nécessité de renouveler le contrat d'assurance pour une durée de 4 ans.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter** les propositions présentées (Cf. *Dossier de séance*) pour une durée de 4 ans (jusqu'au 31.12.2021), les taux applicables à l'assiette de cotisation se résumant comme suit :
 - **CNRACL** : un taux de cotisation pour la part assureur à **5.05 %** et des frais de gestion à **0.12 %** ;
 - **IRCANTEC** : un taux de cotisation pour la part assureur à **1,05 %** et des frais de gestion à **0.05 %**.
- **d'autoriser** le Président à signer tout document pour mener cette opération à bonne fin.
- *Délibération n° 24.10.2017-027 : Assurance des risques statutaires : contrat groupe proposé par le Centre de Gestion*

3. Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

M. De LA BASSETIERE explique la composition du RIFSEEP en 2 volets :

- A. Une indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE) :** Le classement de chaque emploi par groupe permet de déterminer le montant maximal de l'IFSE. Il revient à l'organe délibérant de déterminer le montant maximal par groupe, et à l'autorité territoriale de fixer individuellement le montant attribué à chacun.
- B. Un complément indemnitare annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (le CIA) :** Le complément tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciée au moment de l'évaluation.

Cf. *Dossier de séance*

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter** le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1^{er} novembre 2017
- **d'approuver** l'inscription des crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées au budget principal du Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers
- **Délibération n° 24.10.2017-028** : Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

4. Validation du programme d'actions du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) 2018-2020

M. De LA BASSETIERE rappelle que le SMAV a été auditionné devant la commission « environnement » de la Région Pays de la Loire le 11 septembre dernier pour présenter le programme d'actions définitif, pour lequel le SMAV a reçu un **avis favorable**. Dans l'attente de la commission permanente de la Région le 17 novembre prochain, le syndicat, en tant que structure « chef de file » est amené à valider définitivement le programme. Une signature officielle sera organisée en janvier 2018.

Cf. *Tableau synthétique du programme d'actions du CRBV 2018-2020*

Mme JOBARD revient sur les grandes lignes du programme d'actions :

Programme d'actions (TTC)	1 038 104 €	
aide de la Région Pays de la Loire	280 678 €	
aide de l'agence de l'eau	410 824 €	
aide du Département de la Vendée	31 801 €	
solde maîtrise d'ouvrage	301 721 €	29%

Le Contrat permet une garantie des aides régionales sur la durée du contrat. Les aides de l'Agence de l'eau sont soumises à leur politique d'intervention actuelle allant jusqu'à fin 2018. Au-delà, le taux de financement sera révisé dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

Après s'être vu présenté le programme d'actions complet du CRBV 2018-2020, **le comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- **de valider** le programme d'actions du Contrat Régional de Bassin Versant 2018-2020.

⇒ **Délibération n° 16.06.2017-029** : Validation du programme d'actions du Contrat Régional de Bassin Versant 2018-2020

M. De LA BASSETIERE rappelle que ce CRBV doit s'articuler avec le Contrat Territorial (CT) qu'il convient de préparer avec l'Agence de l'eau.

5. Mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE

M. COQUIO présente les objectifs et les modalités de mise en place du suivi complémentaire de la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.

Cf. *Dossier de séance*

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **de mettre en place** un programme de suivi complémentaire afin de :
 - répondre à la Mesure opérationnelle n°11 du PAGD : Renforcer le réseau de suivi de la qualité des eaux des masses d'eau
 - disposer de données complètes de connaissance de qualité générale concernant les paramètres physico-chimiques, pesticides et biologiques sur chacun des 7 cours d'eau principaux du territoire
- **de valider** les grands principes de ce programme de suivi :
 - **étaler** un premier programme de suivi sur une durée de 3 ans (2018-2020) ;
 - **répartir 90 000€ TTC** au budget du syndicat sur l'ensemble des 3 années (financés à 80 %) ;
 - **compléter** les suivis actuels menés sur le territoire par d'autres opérateurs sur les 7 cours d'eau identifiés masses d'eau dans le SDAGE Loire-Bretagne (carte annexée) ;
 - **s'appuyer sur les préconisations techniques** du groupe de travail « suivi de la qualité de l'eau » afin de répartir les suivis de la façon la plus pertinente possible (rivière, paramètres, fréquences, etc.).

⇒ *Délibération n° 16.06.2017-030* : Mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

M. COQUIO précise que la proposition détaillée dans le dossier pourra être amenée à évoluer en fonction des dernières remarques du groupe de travail « Suivi de la qualité de l'eau ». La suite concernant cette démarche se détaille comme suit :

- validation technique du groupe de travail « Suivi de la qualité de l'eau »,
- appel d'offres,
- comité syndical de janvier : choix des prestataires.

6. Présentation du « Mémo du SAGE »

Mme JOBARD présente le document du Mémo du SAGE, élaboré comme un outil de sensibilisation à destination des élus et techniciens du territoire. Le format de poche permet une utilisation plus intuitive et le contenu, plus concis, permet de repérer rapidement les informations essentielles (prescriptions et recommandations).

⇒ **Disponibles** sur demande aux services du SMAV

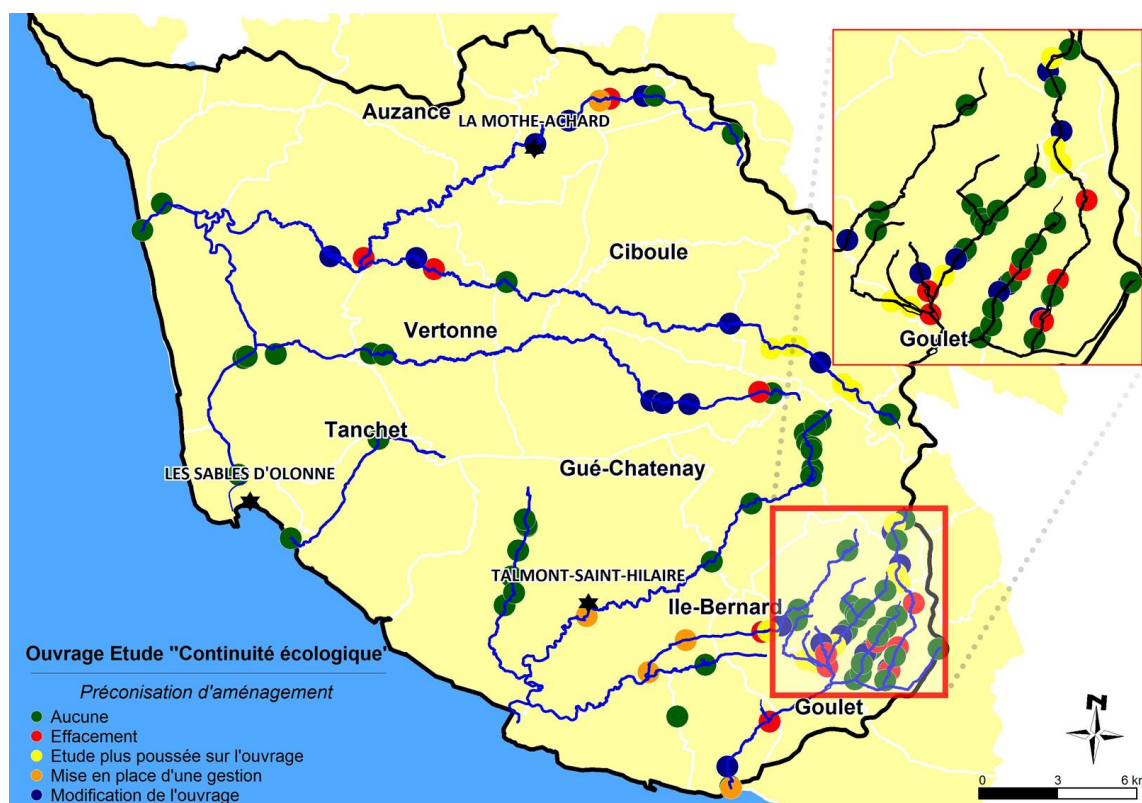
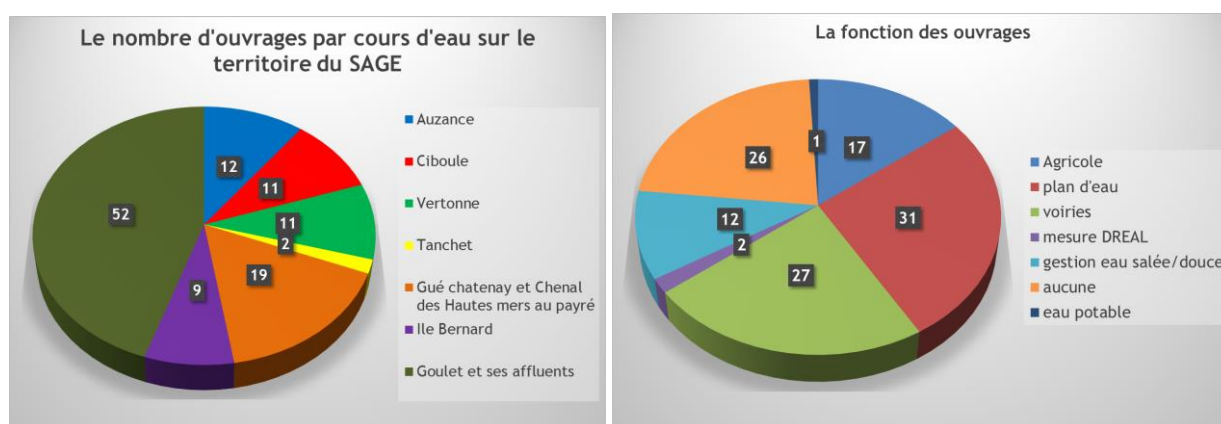


7. Conclusions du stage de Guillaume MOUTON : continuité écologique

M. De LA BASSETIERE rappelle le cadre réglementaire dans lequel se situait ce stage. Des cours d'eau sont classés au titre de la continuité écologique depuis 2012 et les propriétaires d'ouvrages faisant obstacles au franchissement des poissons et des sédiments avaient 5 ans pour se mettre en conformité, c'est-à-dire jusqu'à juillet 2017. Les services de l'Etat vont probablement repousser de 5 années cet objectif.

M. De LA BASSETIERE rappelle également que la continuité écologique des cours d'eau entre dans le cadre d'intervention de la GEMAPI et que par conséquent le SMAV, par l'intermédiaire de l'étude réalisée en 2013 et par ce stage, permet d'aider les collectivités compétentes en GEMAPI à répondre à cette problématique.

M. MOUTON, stagiaire pendant 6 mois au SMAV et en charge d'une étude sur les ouvrages hydrauliques, fait une restitution de son travail auprès des élus, notamment les préconisations d'actions pour les ouvrages situés sur les cours d'eau classés.



M. De LA BASSETIERE remercie M. MOUTON pour le travail mené au sein du SMAV.

8. Calendrier de fin d'année

M. De LA BASSETIERE présente le planning des réunions à venir :

- **27 novembre** : réunion du bureau du comité syndical avec les Présidents d'EPCI et le président du syndicat mixte des marais des Olonnes, en présence de l'Agence de l'eau.

Ordre du jour :

- ▶ Rappel du contexte et des enjeux du bassin versant
 - ▶ Le Contrat Territorial (CT) : présentation par l'Agence de l'eau
 - ▶ Méthode et calendrier de travail pour le territoire du SAGE Auzance Vertonne
 - ▶ Statuts du syndicat mixte Auzance Vertonne (SMAV)
- **Décembre** :
 - ◆ commission « Milieux aquatiques »
 - ◆ commission « Qualité »
 - ◆ réunion agricole
 - **Janvier** :
 - ◆ Commission Locale de l'Eau (CLE)
 - ◆ Comité syndical
 - ◆ Signature du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) avec la Région

9. Divers : Cartographie des cours d'eau

M. De LA BASSETIERE rappelle au comité la démarche de la DDTM concernant la cartographie réglementaire des cours d'eau. Il remercie les communes ayant travaillé sur une carte et informe que les services de l'Etat seront chargés des vérifications de complémentaires.

M. COQUIO précise que la cartographie peut être visualisée sur le site Internet de la Préfecture :

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/631/OM_cours_d_eau_v1.map

L'ordre du jour étant épuisé, M. De LA BASSETIERE clôt la réunion à 12h en remerciant les délégués présents.

Le Président du Syndicat
Edouard De LA BASSETIERE

**SYNDICAT MIXTE DU SAGE
AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS**
2, rue Michel Breton
ZA Sud-Est - CS 90116
85150 LA CHAPELLE ACHARD
Tél. 02 51 05 88 44

